

## **Adaptation des exploitations d'élevage au nouveau contexte économique et réglementaire. Eléments de réflexion sur quelques scénarios d'évolution.**

C. PERROT (1), T. CHARROIN (2), J. C. MOREAU (3), R. PALAZÓN (2), M. VAUCORET (2)  
*Institut de l'Elevage. Département systèmes d'exploitation d'élevage. (1)*  
*149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12. (2) 5, rue H. Frenkel, 69364 Lyon cedex 07. (3)*  
*B.P. 18, 31321 Castanet-Tolosan Cedex*  
*à partir des travaux réalisés en partenariat par les chambres d'agriculture et*  
*l'Institut de l'Elevage dans le cadre des réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective.*

**RÉSUMÉ** – Après avoir rappelé les différentes modifications du contexte de la production agricole, nous décrirons, à partir des suivis et simulations réalisés au sein des réseaux d'élevage, les principales voies d'adaptation envisageables à la pression exercée par la réforme de la PAC sur les systèmes d'élevage (bovins lait et viande, ovins viande) en tenant compte également des autres déterminants des projets des exploitants (objectifs concernant leurs conditions de vie et de travail, demandes qualitatives des filières, redistribution probable des droits à primes et des droits à produire compte tenu des évolutions démographiques,...). Ces autres déterminants peuvent d'ailleurs être considérés pour certains secteurs comme les principaux facteurs d'évolution d'autant plus que les hypothèses concernant les effets de la réforme sur les produits et les charges sont loin de toutes se vérifier à ce jour.

L'interprétation de ces simulations doit également tenir compte de l'existence d'autres facteurs non pris en compte (l'évolution de la PAC après 1996 ou celle du régime des quotas laitiers,...) qui projettent sur le contexte à venir une incertitude suffisante pour geler certaines évolutions. La discussion portera enfin sur l'évolution nécessaire des thèmes à privilégier dans l'analyse du fonctionnement des exploitations pour suivre les conséquences de la mise en place de ce nouveau contexte de production.

## **Adapting Livestock Farms to the New Economical and Statutory Context**

C. PERROT (1), T. CHARROIN (2), J. C. MOREAU (3), R. PALAZON (2), M. VAUCORET (2)

Renc. Rech. Ruminants, 1994, 1, 1 – 6

**Summary** – This article recalls the recent modifications of farming production context. It describes then the ways to adapt farms to CAP's reform. This description lays on monitorings and simulations in farm networks. It also takes care of the other determinants of farmers schemes (working conditions, quality demand, subsidies evolution...), which can be the main factors of farms' evolution. The current questionings about future (evolution of the CAP, of the milk quotas...) are limiting some of the changes in the farms. At the end, the article discuss the consequences of the new context of production on the farm functioning analysis methods.

## 1. UN CONTEXTE DE PRODUCTION EN FORTE ÉVOLUTION

En mai 1992, soumis à une série de pressions internes et externes (Jacquet, 1993), le Conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté Européenne adopte la réforme de la PAC. Elle se traduit, tout particulièrement pour les producteurs de céréales et de viande bovine, par une profonde modification des règles de soutien. Remis en cause par une crise de surproduction, le soutien par les prix qui avait favorisé le développement d'une agriculture de plus en plus intensive, voire parfois agressive pour l'environnement, est partiellement remplacé par des primes compensatoires versées directement aux producteurs en fonction de la structure de leur exploitation. Dans les OTEX céréales ou viande, bovine ou ovine, plus de 70% de l'EBE (85% pour les céréales) proviendra des aides directes (Blogowski et Boyer, 1994). Ces bouleversements dans le mode de formation du revenu ne peuvent pas rester sans conséquence sur le fonctionnement des exploitations et le comportement économique des producteurs.

A cet élément de rupture, il faut ajouter un certain nombre de tendances lourdes qui contribuent également à la modification de l'environnement des exploitations. Les projections démographiques de la population agricole montrent que la restructuration de la production (déjà largement entamée en production laitière) se poursuivra avec un rythme soutenu. Les exigences des filières sur la qualité des produits continueront à se renforcer, notamment à cause de la concurrence entre organismes de collecte-transformation. Par ailleurs, la parité recherchée avec les autres catégories socio-professionnelles (INSEE, 1993) amène de plus en plus d'agriculteurs à réfléchir à une autre organisation du travail.

La reconnaissance de «nouvelles» fonctions exercées par l'activité agricole (sa participation au maintien de l'emploi rural, à l'entretien de paysages agréables, à la préservation des ressources naturelles...) de même qu'une plus grande prise en compte d'éventuels effets négatifs sur l'environnement pourraient également se traduire par une modification du contexte de production. Présents dans la réflexion sur l'infléchissement des objectifs de la PAC et dans les mesures «d'accompagnement», ces éléments n'ont sans doute pas encore trouvé toutes leurs traductions concrètes au niveau des exploitations.

L'objectif de cette étude est de réexaminer, à la lumière de ce changement de contexte, l'intérêt des principales voies d'évolution qui s'offraient aux exploitations d'élevage et d'explorer quelques unes des nouvelles opportunités ouvertes par les dernières modifications.

## 2. UNE APPROCHE PAR SIMULATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE SUR LES FERMES DES RÉSEAUX DE RÉFÉRENCE.

Compte tenu des ruptures de tendance (notamment de l'ampleur des baisses de prix programmées), une approche économétrique classique, calée sur des séries passées, n'est pas applicable pour identifier les évolutions possibles. Une approche micro-économique par simulation technico-économique nous semble préférable, complétée par une ana-

lyse qualitative des conséquences possibles au niveau collectif (celui des filières notamment). La méthode retenue est celle de «l'étude de système» plutôt que la programmation linéaire trop lourde en raison de la diversité des situations à prendre en compte. En partant des atouts et contraintes de la situation initiale et d'un certain nombre d'hypothèses techniques définissant le projet, on reconstruit un système de production cohérent par rapport à des références locales ou plus générales en matière d'équipement, d'assolement, de fonctionnement du troupeau,.... Ce fonctionnement technique est ensuite traduit en compte d'exploitation dans le nouveau contexte de prix.

Plusieurs types d'informations issues du dispositif des réseaux d'élevage sont mobilisés dans le cadre de cette étude. Les données techniques et économiques d'exploitations suivies en réseau de références ou des cas-types qui en sont issus permettent de raisonner les conséquences techniques et économiques de différents projets. Les bases de données d'élevages suivis en appui technique sont utilisées de façon complémentaire pour mettre en évidence des marges de progrès potentielles (à valider par ailleurs) dans la maîtrise technico-économique des différents systèmes.

## 3. RÉSULTATS

Bien que les pistes d'évolution étudiées au sein des réseaux d'élevage puissent être globalement regroupées en trois types (l'amélioration de la maîtrise technico-économique sans modification du système en place, la recherche de valeur ajoutée supplémentaire permettant une amélioration du produit brut d'exploitation sans augmenter pour autant les volumes de production, l'agrandissement de la taille des exploitations pour accroître leur dimension économique), les résultats seront présentés par filière (bovins lait, bovins viande, ovins viande) dans la mesure où chaque filière est concernée à des titres très divers par la réforme de la PAC et où chaque type d'évolution s'y décline de façon très spécifique. Pour la plupart, ces résultats accompagnés de témoignages ont été ou seront détaillés dans de nombreuses publications régionales ou nationales des réseaux d'élevage (Réseaux d'élevage, 1992, 1993 et 1994).

### 3.1. EXPLOITATIONS LAITIÈRES BOVINES: DES ÉVOLUTIONS PEU LIÉES À LA RÉFORME DE LA PAC.

Jusqu'à la mise en place des quotas (1984), l'augmentation de la productivité des surfaces et des animaux était la solution la plus rentable compte tenu des modalités de soutien sans limites à la production. Ce n'est donc pas la réforme de la PAC de 1992 qui a créé dans le secteur laitier les conditions favorables à l'émergence d'autres manières de produire. Dans certaines régions, les redistributions de quota permises par l'évolution démographique ont cependant pris le relais de la libre augmentation des productions individuelles qui avait précédé, si bien que les comportements antérieurs peuvent y être encore d'actualité.

La réforme de la PAC de 1992 n'est susceptible d'infléchir les voies d'évolution, souvent lourdement marquées par d'autres facteurs, que dans les systèmes laitiers les plus diversifiés puisque de fait, elle conforte le système fourrager dominant (maïs ensilage) même si celui-ci est l'objet de débats pour d'autres raisons.

### **3.1.1. Accroître la maîtrise du fonctionnement actuel de son exploitation.**

Dans le cadre de l'appui technique aux producteurs, la mise en évidence de marges de progrès sur les produits, mais aussi, et de plus en plus, sur les intrants (concentrés, fertilisants, autres charges animales) montre bien la nécessité d'aborder le conseil pour la conquête des marges de progrès de manière plus globale que par le passé.

Des témoignages récents de producteurs qui sont allés fort loin en matière de réduction d'intrants (concentrés, engrais) révèlent leur intérêt mais aussi le manque de références techniques plus pointues pour accompagner ces évolutions (problème de l'appréciation de la fourniture du sol en éléments fertilisants, conduite «à petite vitesse» des troupeaux à haut potentiel).

Il faut par ailleurs noter que réforme de la PAC ou plutôt la prime au maïs ensilage fait douter dans certaines zones de la nécessité de réduire les surfaces en maïs alors même que son développement parfois excessif dans certaines exploitations conduit à une sous-utilisation des prairies et que sa culture est souvent une source de gaspillages d'intrants.

### **3.1.2. Améliorer l'adéquation du produit à la demande de la filière.**

Il faut reconnaître que dans la plupart des systèmes que nous avons étudiés, des pratiques alimentaires différentes n'ont que peu d'effet sur les taux, et encore moins sur les revenus. Les marges de manoeuvre sont faibles et l'intérêt économique des éleveurs ne va pas toujours dans le même sens que celui des entreprises de transformation, du moins avec les modalités actuelles du paiement de la matière première, et ce malgré les effets favorables attendus de la PAC sur le prix des aliments.

D'autres voies d'amélioration de la ou des qualité(s) du lait existent, par exemple grâce à un changement de race ou une modification des dates de vêlage. Produire du lait avec des vêlages d'été permet aux laiteries de collecter plus de lait à une époque où il leur en manque, mais cela n'est guère envisageable en dehors des systèmes où l'on peut disposer d'une alimentation estivale adéquate (maïs ensilé, herbe pâturée de bonne qualité).

### **3.1.3. Faire évoluer son système à surface et quota constants**

Parmi les nombreuses études menées sur ce thème, celle menée par les réseaux EBD en Normandie a comparé les différentes voies d'utilisation des surfaces libérées par la diminution du nombre de vaches laitières qu'impliquent la poursuite de l'augmentation de la productivité des vaches laitières et la contrainte des quotas laitiers. Il apparaît qu'à surface constante, l'application de la réforme de la PAC, à un système laitier intensif entraîne peu de bouleversements dans les stratégies d'évolution et leur hiérarchie: elle accentue cependant l'intérêt de la mise en place d'une production de boeufs et dégrade celui du développement de la production de céréales.

### **3.1.4. Agrandissement et regroupement des exploitations.**

Au plan de l'exploitation, chaque fois qu'il s'accompagne

d'une augmentation du droit à produire, un agrandissement est, bien sûr, d'autant plus intéressant qu'il y a peu d'investissements connexes à réaliser et de travail supplémentaire à fournir. S'il ne peut y avoir de nouveaux droits, ce doit être l'occasion de réfléchir à un système plus sûr, plus autonome et plus économe, en veillant à ne pas augmenter la charge en travail.

D'un point de vue collectif, la gestion des droits à produire fournit également un moyen d'action puissant pour maintenir les volumes de production et la densité des exploitations dans les zones en perte de vitesse en agissant sur leur répartition pour soutenir l'activité économique locale dans son ensemble.

Si la plupart des projets d'évolution envisagés par les éleveurs et leurs organismes de conseil visent encore une amélioration du revenu disponible, de plus en plus souvent d'autres préoccupations ou d'autres objectifs viennent s'y greffer: temps et conditions de travail, sécurité et souplesse du système de production, aptitude du système à se reproduire. Les motivations qui conduisent à un regroupement d'exploitations laitières sont essentiellement du domaine de l'organisation du travail. Tant mieux si cette démarche peut entraîner aussi des économies d'échelle, mais cela semble être rarement le cas. La réforme de la PAC ne modifie que très peu les données à prendre en compte dans ce type d'évolution. Il s'agit d'un thème d'actualité en raison de l'évolution simultanée des structures d'exploitations (concentration-restructuration accélérée depuis 1984) et de la population des éleveurs laitiers qui aboutit aujourd'hui à un certain nombre de situations critiques vis-à-vis du travail (dissolution des GAEC père-fils notamment).

## **3.2. UNE RESTRUCTURATION PRÉVISIBLE POUR LES EXPLOITATIONS ORIENTÉES VERS LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE.**

Avec les céréales et oléo-protéagineux, la viande bovine est un secteur directement concerné par la réforme de la PAC qui réoriente les soutiens en faveur des systèmes plus herbagers et plus extensifs au détriment des systèmes intensifs de polyculture-élevage. Cependant, en établissant des freins à l'intensification par le biais des différents seuils de chargement sans offrir de réelle incitation à l'extensification, celle-ci pousse les exploitations qui cherchent à évoluer, à diversifier leurs productions ou leurs activités et/ou à s'agrandir.

Compte tenu des perspectives de restructuration nettement plus importantes qu'en production laitière du fait des différences de politique agricole appliquées par le passé à ces deux secteurs et d'importants gains potentiels de productivité du travail, cet agrandissement sera certainement une voie d'évolution privilégiée dans de nombreuses exploitations.

La redistribution des droits à prime pour les vaches allaitantes aura donc une grande importance dans l'évolution du secteur alors que celle-ci s'annonce de façon très différente selon les petites régions. Globalement, elle devrait être plus facile en Normandie et en Bretagne que dans le Sud et l'Est du Massif Central ou même dans la zone charolaise si l'on en croit les projections démographiques (enquête Structures SCEES 1990).

### 3.2.1. La maîtrise technico-économique

Comme en production laitière, les résultats d'exploitations suivies en appui technique font apparaître d'importantes marges de progrès dans des secteurs aussi variés que la santé, la reproduction, la génétique, l'alimentation et la gestion des systèmes fourragers,... Cependant cette démarche souvent perçue comme étant peu spectaculaire est parfois négligée alors que la conquête de ces marges de progrès techniques peut apporter une amélioration des résultats économique bien supérieure à bon nombre de projets plus «ambitieux».

### 3.2.2. L'amélioration de la valeur ajoutée de l'exploitation.

Elle peut être recherchée soit à partir d'une meilleure valorisation des produits existants soit par création de nouvelles activités. S'inscrire dans une «démarche qualité» dans le cadre d'un circuit bien identifié et parfaitement maîtrisé pour garantir la plus value (circuit court, marque ou label) peut être une solution possible. En production bovine, cela concerne essentiellement la production de femelles (génisses et jeunes vaches de réforme), la production de veaux sous la mère étant très spécifique. Cependant, l'impact économique à l'échelle de l'exploitation, pour intéressant qu'il soit, s'avère généralement relativement restreint du fait de la faible proportion d'animaux concernés. De plus, ces productions ont été «oubliées» par la réforme de la PAC et pourraient donc être non pas développées mais réduites dans certaines exploitations (remplacement de génisses de boucherie par des vaches allaitantes primées par exemple).

La recherche d'une meilleure valeur ajoutée peut également concerner les mâles nés sur l'exploitation. Grâce à la réforme de la PAC (abaissement de l'âge au premier versement de la prime bovin mâle), la «repousse» de tout ou partie des brouillards habituellement vendus à l'automne est une solution encore plus intéressante que par le passé (en l'absence de «sanction» du marché). En revanche, l'étude de scénarios de passage à l'engraissement qui demande une modification plus importante du système fourrager et de l'alimentation (pour les taurillons au maïs) montre que si un investissement en bâtiment est nécessaire, l'augmentation du revenu disponible qui est obtenue risque d'apparaître insuffisante aux éleveurs compte tenu de l'augmentation de la charge de travail.

Une autre voie envisageable est celle de la diversification (agricole ou extra-agricole, cf. 332). Cependant, nombre des créneaux envisagés sont aujourd'hui en voie de saturation et dans certains cas, on peut même assister à une (re)-spécialisation des exploitations devant ces difficultés parfois aggravées indirectement par la réforme de la PAC.

### 3.2.3. L'agrandissement des exploitations

C'est probablement l'une des voies les plus «porteuses» (cf. 32). D'autant plus qu'à côté des agrandissements «à la marge» (accroissement annuel n'excédant pas 10% de la SAU), la possibilité de réaliser un agrandissement par «saut» plus conséquent du fait des départs accélérés en retraite se renforcera sans doute dans certaines régions. Si cet agrandissement entraîne inéluctablement une augmentation des charges de structure, il doit s'accompagner pour

être intéressant d'une réduction des charges opérationnelles (désintensification) et/ou d'une augmentation du produit (en particulier par le biais des primes) ce qui est bien souvent synonyme d'accroissement de la taille du cheptel. En zone herbagère, la dilution du cheptel existant sur tout ou partie des surfaces reprises peut constituer une phase transitoire précédant un accroissement de la taille du troupeau (croissance interne, attente d'une augmentation des droits à prime, investissements différés en bâtiments). Mais si dans tous les cas d'augmentation de cheptel (avec ou sans primes animales) l'excédent brut d'exploitation est amélioré, ce gain est parfois largement entamé par les effets de la capitalisation et des investissements nécessaires (financement des animaux supplémentaires et de leur logement).

### 3.3. DANS UNE PHASE DE FORTE RESTRUCTURATION, LA PRODUCTION OVINE OFFRE ENCORE DE MULTIPLES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION.

L'évolution de l'Organisation Communautaire du Marché de la viande ovine depuis 1980 a mis les éleveurs dans une situation difficile. La disparition du mouton s'est accélérée en plaine, mais dans les zones défavorisées, des voies d'adaptation, voire de développement subsistent, à condition toutefois de détenir les droits PCO correspondants (de réelles possibilités d'attribution existent dans certaines régions). Le poids croissant des compensations et mesures d'accompagnement qui, en zone de montagne, peuvent être supérieures au produit de la vente d'un agneau par mère, ne doit pas faire oublier que la maîtrise technico-économique est tout aussi nécessaire que par le passé.

#### 3.3.1. Augmentation des effectifs et simplification des conduites.

Le niveau de productivité du travail est souvent remis en question et les seuils visés en élevage spécialisé sont de l'ordre de 400 brebis par UMO. Ces gains d'efficacité sont notamment obtenus en procédant à des simplifications de la conduite qui vont jusqu'à la remise en cause complète du système d'exploitation (reproduction, alimentation, équipement et type de produit).

#### 3.3.2. Agrandissement et entretien de l'espace.

L'augmentation fréquente des surfaces plus ou moins liée à la croissance des troupes se traduit éventuellement en zone herbagère par une extensification. Dans les régions où les parcours occupent de grandes superficies et où une demande d'aménagement et d'entretien de l'espace prend forme, ces changements peuvent aller très loin avec des redéploiements pastoraux. Il faut alors maîtriser de nouvelles techniques pour gérer de vastes territoires souvent peu productifs en garantissant des ressources suffisantes aux périodes clés du cycle de production des brebis. L'entretien des espaces menacés (prévention des incendies, reconquête d'estives en déprise) peut être une voie de survie pour certains systèmes de plaine qui resteraient très intensifs durant 4 ou 5 mois.

#### 3.3.3. Diversification des débouchés.

##### Combinaison de productions et d'activités.

L'ensemble de la filière s'est engagée dans une politique

de démarcation de produits identifiés et de qualité (label, Certification de Conformité Produit,...). Il faut y ajouter la vente d'agneaux légers qui a pris une grande importance dans le Massif Central malgré les incertitudes pesant sur les prix de vente. On notera également les nombreuses initiatives de vente directe ou de raccourcissement des circuits dans les zones touristiques et à forte demande locale (Sud-Est et espaces péri-urbains). L'activité saisonnée en élevage ovin permet de nombreuses associations. La diversification se doit toutefois d'être raisonnée dans une logique de système en veillant à la complémentarité des productions ou des activités au niveau du travail, de la trésorerie, de la compétence... Il faut cependant rester prudent compte tenu des investissements, parfois importants, à engager et dont la rentabilité est difficile à atteindre (agro-tourisme) ou incertaine (hors-sol). La production ovine peut elle-même constituer pour les exploitations bovines une solution de diversification intéressante car complémentaire dans l'utilisation des surfaces fourragères et moins exigeante en capitaux.

#### 4. DISCUSSION

Les résultats qui viennent d'être présentés méritent d'être discutés sur plusieurs aspects. En effet, l'évolution des prix des produits que l'on constate depuis 1992 n'est pas totalement conforme aux hypothèses habituellement retenues pour faire des simulations sur ce sujet. Les baisses de prix d'intervention ne se sont pas toutes traduites par une baisse des prix de marché, notamment pour la viande bovine. Pour les céréales et les oléagineux, des baisses ont eu lieu mais avec de fortes fluctuations en cours de campagne ce qui explique en partie l'absence de baisse sur les aliments achetés (complets ou céréales) et pourrait amener certains exploitants à en tirer parti. Les graves perturbations engendrées par les changements de parité des monnaies européennes n'étaient pas non plus prévisibles.

Compte tenu de la grande sensibilité des scénarios aux hypothèses concernant les prix, certaines voies proposées ne représentent donc pour l'instant que des éléments de réflexion. D'autres facteurs peuvent être considérés comme des bonnes raisons de temporiser: la très courte période de transition pour cette nouvelle PAC (3 ans), les incertitudes sur son application au-delà de 1996, ... Certains facteurs potentiellement surdéterminants ne sont pour l'instant

pas pris en compte dans nos simulations: la modification éventuelle du régime des quotas laitiers et des modalités du paiement du lait, l'incidence de la «mise aux normes» des bâtiments d'élevage sur les capacités (financière, ...) des exploitations à investir dans d'autres projets, la mise en oeuvre de politiques régionales de l'élevage recherchant un meilleur aménagement du territoire,...

Dans un autre domaine, ces résultats concernant l'évolution des exploitations doivent amener une réflexion sur l'adaptation des méthodes de suivi et d'analyse du fonctionnement des exploitations et les méthodes de conseil. A l'avenir, les éleveurs seront amenés à multiplier les études de projets et les simulations afin de piloter leur système de production dans un univers incertain et changeant. Les organismes d'enseignement et de développement doivent dès maintenant adapter la formation et l'offre de conseil à ces nouvelles demandes.

Pour les réseaux d'élevage, ces évolutions se traduisent déjà dans le choix de nouveaux indicateurs ou d'une nouvelle hiérarchie pour caractériser le fonctionnement des exploitations (après une réflexion engagée dans le cadre des Plans de Développement Durable). L'organisation, mais aussi les conditions de travail et la «vivabilité» des exploitations deviennent des thèmes de plus en plus importants. La prise en compte des impacts positifs et négatifs de l'activité agricole sur l'environnement devient souvent un élément indispensable des études de projets, soit parce que c'est un atout qui pourra être valorisé, soit en tant que nouvelle contrainte. Les indicateurs permettant d'apprécier l'adaptation de la production au marché auront de plus en plus d'importance. Mieux répondre au marché en termes de qualité et de régularité d'approvisionnement des produits est essentiel quand les soutiens aux marchés diminuent. Par ailleurs l'identification et la description, par système de production, des pratiques (par exemple dans l'utilisation des surfaces) autorisant une plus grande souplesse dans le pilotage des systèmes de production seront renforcées. Enfin, le nouveau mode de compensation perturbe beaucoup le lien entre les indicateurs économiques classiques et les performances techniques. La réforme de la PAC renforce l'intérêt et la pertinence de l'approche systémique pour comprendre le fonctionnement des exploitations et leurs évolutions, et nécessite encore plus de précautions dans l'analyse sectorielle des résultats.

#### RÉFÉRENCES

BLOGOWSKI A., BOYER P., 1994. *Economie Rurale* 220-221, 124-130.

INSEE, 1993. *Les agriculteurs. Portrait social*. INSEE éd., 139 p.

Institut de l'Élevage, 1994. *Adaptation des exploitations laitières bovines au nouveau contexte économique et réglementaire*. *Coll. Lignes*, janvier 1994, 73 p.

Réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective, 1992,

1993 et 1994. *Pistes d'évolution et scénarios d'adaptation pour les exploitations d'élevage*. 30 dossiers régionaux. (liste disponible sur demande à l'Institut de l'Élevage, département systèmes d'exploitation d'élevage. 149 rue de Bercy, 75595 PARIS CEDEX 12).

JACQUET F., 1993. *La réforme de 1992, un tournant dans l'histoire de la Politique Agricole Commune* in *DEME-TER* 1993, *Economie et Stratégies Agricoles*, Armand Collin, 15-73.

